

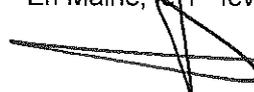
AR PREFECTURE

016-200054047-20180201-2018_02_01_11-DE
Reçu le 08/02/2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée section AD N° 333 d'une superficie de 253 m² pour la somme de 1 265 € ;
- Approuve la prise en charge par la commune des frais des actes notariés correspondants ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés nécessaires à cette acquisition et à engager la dépense correspondante.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 1^{er} février 2018



Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

